REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/10/22 Date d'affichage 07/10/22

Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 14 octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents:

M. KUCHNA Joseph M. NOCART Eddy Mme GRIMARD Eliane Mme COULON Sylvie Mme LAFARGE Audrey M. LABONNE Gérard Mme MOUBAMBA Stéphanie Mme METENIER Patricia M. MARCAUD Hugues M. LEBON Thierry Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme BRUYERE Mireille
Mme FERNANDEZ Maryline
M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents:

M. DIFALLAH Azdine

M. RENÉ David

M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LEBON Thierry est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4- Demande de subvention de l'association Terre d'Eaux et de Patrimoine

Rapporteur / Audrey LAFARGE

Monsieur Patrice CORRE, « conseiller intéressé », quitte l'assemblée. Il est rappelé qu'il en a été de même lors des travaux préparatoires à cette délibération, notamment à l'occasion du Bureau Municipal.

Considérant la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, faite par courrier en date du 13 septembre 2022, de l'association Terres d'Eaux et de Patrimoine nouvellement créée, dont le siège est à Saint-Yorre et qui regroupe plusieurs communes adhérentes du bassin;

Considérant que cette association a d'ores-et-déjà participé aux manifestations communales, comme le festival du Printemps, et s'est fortement mobilisée pour l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine 2022 qui se déroulent en même temps que Saint-Yorre en Fête;

Considérant le niveau de participations des autres communes ;

REÇU EN PREFECTURE le 21/10/2022

Application agrees E-kept treinm

39_DE-003-210302642-20221021-DELIB46_22-

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Terres d'Eaux et de Patrimoine, d'un montant de 250 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 €, au titre de l'année 2022, au bénéfice de l'association Terre d'Eaux et de Patrimoine.

Vote POUR à l'unanimité

Monsieur Patrice CORRE réintègre l'assemblée à l'issue du débat et du vote.

Fait à Saint-Yorre, le 20 octobre 2022,

Le Maire

loseen kuchna

Le Secrétaire de séance,

Thierry LEBON